



ALEXANDRA REVOLTE

Professeure de Yoga, Naturopathe, Praticienne en Drainage lymphatique www.alexandrarevolte.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES

ENTRE LES SOUSSIGNES

ALEXANDRA REVOLTE, professeure de Yoga certifiée Yoga Alliance, Naturopathe diplômée du CERFPA, praticienne en Drainage Lymphatique certifiée par l'école Dubarry Academy, dont le siège social se situe à Marly-le-Roi 78160, 1 Résidence Le Champ des Oiseaux sous le SIRET n°81075194100032 profession libérale. Désignée ici sous le terme de « **professionnel** ».

ET LE CLIENT.

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Service déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de services proposés par ALEXANDRA REVOLTE.

SERVICES

La finalité des services proposés (Yoga, Naturopathie, Drainage lymphatique) est l'accompagnement et l'éducation à la santé. Il s'agit de techniques de prévention qui ne remplacent pas un suivi médical.

Le professionnel s'engage par ses prestations sur une obligation de moyens et non de résultats • Sont exclues les prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé fera l'objet de poursuites judiciaires.

Les conseils ou prestations donnés ne peuvent en aucun cas se substituer à un traitement ou suivi médical en cours. Seul un Docteur en Médecine est habilité à émettre un diagnostic médical comme à modifier ou suspendre les traitements qui ont été prescrits.

Les prestations proposées se font sur rendez-vous fixés d'un commun accord entre les parties, au domicile du CLIENT ou dans les locaux du **PROFESSIONNEL** ou par Visio.

ENGAGEMENTS D'ALEXANDRA REVOLTE

Garantir le secret professionnel et ne pas communiquer d'informations confidentielles.

Se mettre à jour régulièrement par le biais de la formation continue.

Souscrire à une assurance Responsabilité civile professionnelle.

TARIFS

Les tarifs proposés par le **PROFESSIONNEL** sont disponibles sur le site internet www.alexandrarevolte.com TVA non applicable, article 293-B du CGI. Un rendez-vous peut être reporté jusqu'à 48h à l'avance. Une annulation n'est pas possible. En cas d'empêchement, le report sera systématiquement proposé. Le règlement encaissé par le **PROFESSIONNEL** ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Les cours de Yoga, les séances de Naturopathie ainsi que les Drainages Lymphatiques ne donnent lieu à aucun remboursement par les organismes officiels de Sécurité Sociale, mais certaines Mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie d'un soin non conventionnel. Se renseigner auprès de sa complémentaire Santé.

ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le client s'engage à :

Renoncer au droit de réflexion ou de rétractation de 14 jours (Code de la consommation - Article L221-28)

Signaler toutes maladies ou contre-indication au naturopathe

Prévenir par mail ou téléphone au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement. En cas d'empêchement, le rendez-vous fera l'objet d'un report. Si le report n'est pas possible, le rendez-vous sera tout de même facturé et le paiement sera conservé par le professionnel.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le PROFESSIONNEL s'engage à utiliser les données collectées dans le strict cadre de l'activité professionnelle. Les informations seront conservées pendant 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces données personnelles, d'un droit à la limitation du traitement, à la portabilité, d'un droit d'opposition et du droit de définir des directives sur le sort de vos données post mortem. Le client peut exercer ces droits par écrit, auprès de alexandrarevolte@gmail.com Consultez le site de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits, pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS - MÉDIATION à LA CONSOMMATION

Selon l'article L612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que «tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation».

L'entité de médiation retenue est CNPM – Médiation de la consommation. Pour tout litige non résolu, le client peut faire appel au service du médiateur de la consommation suivant : <http://cnmp-médiation-consommation.eu>

CNPM – Médiation – Consommation – 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT CHAMOND

Le client a bien pris connaissance et accepte les informations concernant la protection de ses données (loi RGPD) détaillées dans les CGS, accepte que les informations saisies par ALEXANDRA REVOLTE soient collectées et exploitées à des fins d'accompagnement et de conseil personnalisé.

ATTENTION

JE NE SUIS PAS MÉDECIN, LA LÉGISLATION FRANÇAISE ATTRIBUE AU SEUL DOCTEUR EN MÉDECINE LE DROIT DE DIAGNOSTIC ET DE TRAITEMENT DES MALADIES. MES CONSEILS SONT PERSONNALISÉS ET ADAPTÉS. IL CONVIENT DONC DE NE PAS LES CONSEILLER A UNE AUTRE PERSONNE QUI POURRAIT ÊTRE ATTEINTE D'UNE PATHOLOGIE DANS LAQUELLE CERTAINS TRAITEMENTS PEUVENT ÊTRE CONTRE INDIQUÉS. CES CONSEILS S'INSCRIVENT EN PARFAIT RESPECT DE VOS PROTOCOLES THÉRAPEUTIQUES MÉDICAUX EN COURS ET VIENNENT DONC EN COMPLÉMENT DE VOS TRAITEMENTS QUE VOUS NE DEVEZ PAS INTERROMPRE SANS L'ACCORD DE VOTRE MÉDECIN.